

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 11-2022

OBJET :

Réglementation de
la circulation
rue de Bretagne

Le Maire de la Commune de COULOMMES,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
Considérant la demande faite par la VEOLIA EAU Monsieur CHAMBONDU Nicolas ZAC Parc des deux rivières 77483 PROVINS
Pour la création de branchements Eau Potable et assainissement sur terrain situé rue de Bretagne 77580 COULOMMES

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : A partir du 21 Février 2022 et pour toute la durée des travaux

- la vitesse sera limitée à 30 km/h
- le stationnement sera interdit de part et d'autre du lieu des travaux
- la circulation sera alternée par feux tricolores
- VEOLIA EAU mettra en place les panneaux sur l'emprise des travaux

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par la Société VEOLIA EAU

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Territoriale de Coulommiers
- VEOLIA EAU Monsieur CHAMBONDU

Coulommès, le 3 Février 2022

Madame le Maire
Françoise BERNARD

